

Saint-Pons, une commune de montagne face aux risques. ou Comment aborder le développement durable en classe de seconde.

Par Philippe Viguiier, Groupe de Développement de Géographie de l'IUFM d'Aix-Marseille.
Conférence à l'IUFM d'Aix-Marseille, le 29 novembre 2006.

Cette présentation a pour but de résumer une étude de cas réalisée dans le cadre de la séquence de seconde consacrée aux « sociétés face aux risques ». Il ne s'agit pas ici d'entrer dans les détails de l'étude de cas, mais de montrer comment, à partir de l'étude des risques, on peut aboutir à la définition du concept de développement durable. Cet exemple illustre ce que l'exposé « Peut-on enseigner le développement durable dans le cours de géographie ? » a qualifié d'attitude « missionnaire » de la part de l'enseignant.

1 - Une étude de cas sur les risques.



La commune de Saint-Pons, se situe dans la vallée de l'Ubaye (département des Alpes-de-Haute-Provence) et jouxte la commune de Barcelonnette. Son territoire montagnard s'étend depuis le fond de vallée à 1100 m. d'altitude jusqu'aux crêtes du massif de la Pare à 2884 m.

La commune est particulièrement concernée par les risques naturels. Outre les avalanches et les risques d'incendie, elle est surtout menacée par les risques inhérents à la torrencialité et aux glissements de terrain.

De ce point de vue, le torrent du Riou Bourdoux (littéralement le « torrent de boue ») constitue un exemple spectaculaire pour les élèves.



Depuis des siècles (un capitoul de 1663 interdit le pâturage sur l'un de ses affluents pour limiter les ravages des inondations) le torrent constitue une menace pour la population et ses activités. Ses « coulées de lave » alimentant sur près d'un kilomètre de large le cône

de déjection, et coupant alors la route principale d'accès à Barcelonnette, jalonnent l'histoire de la vallée depuis le XVIII^e siècle. Aussi le torrent est-il devenu le laboratoire de la Restauration des Terrains de Montagne (RTM). Accusant la société agro-pastorale traditionnelle d'être responsable, par ses déboisements excessifs et le surpâturage, du regain d'activité du torrent, les services des Eaux et Forêts, ont, entre 1866 et 1897, procédé au reboisement systématique des versants du massif de la Pare et construit de très nombreux barrages (au total, près de 500 ouvrages) dans le but de « domestiquer » le Riou Bourdoux. Aujourd'hui, les différents torrents restent une menace pour la commune de Saint-pons qui se doit d'en surveiller l'activité.

Mais la commune est aussi fortement concernée par les glissements de terrain.



En particulier, le glissement de La Valette, l'un des plus importants d'Europe, menace depuis 1982 un lotissement situé en contrebas. Compte tenu du danger, un système de surveillance (caméras et système d'alerte automatique) a été installé.

La municipalité est donc constamment confrontée à la gestion du risque sur le territoire communal. Elle dispose pour cela du plan de prévention des risques (PPR) qui détermine les « zones rouges » interdites à toute construction nouvelle.



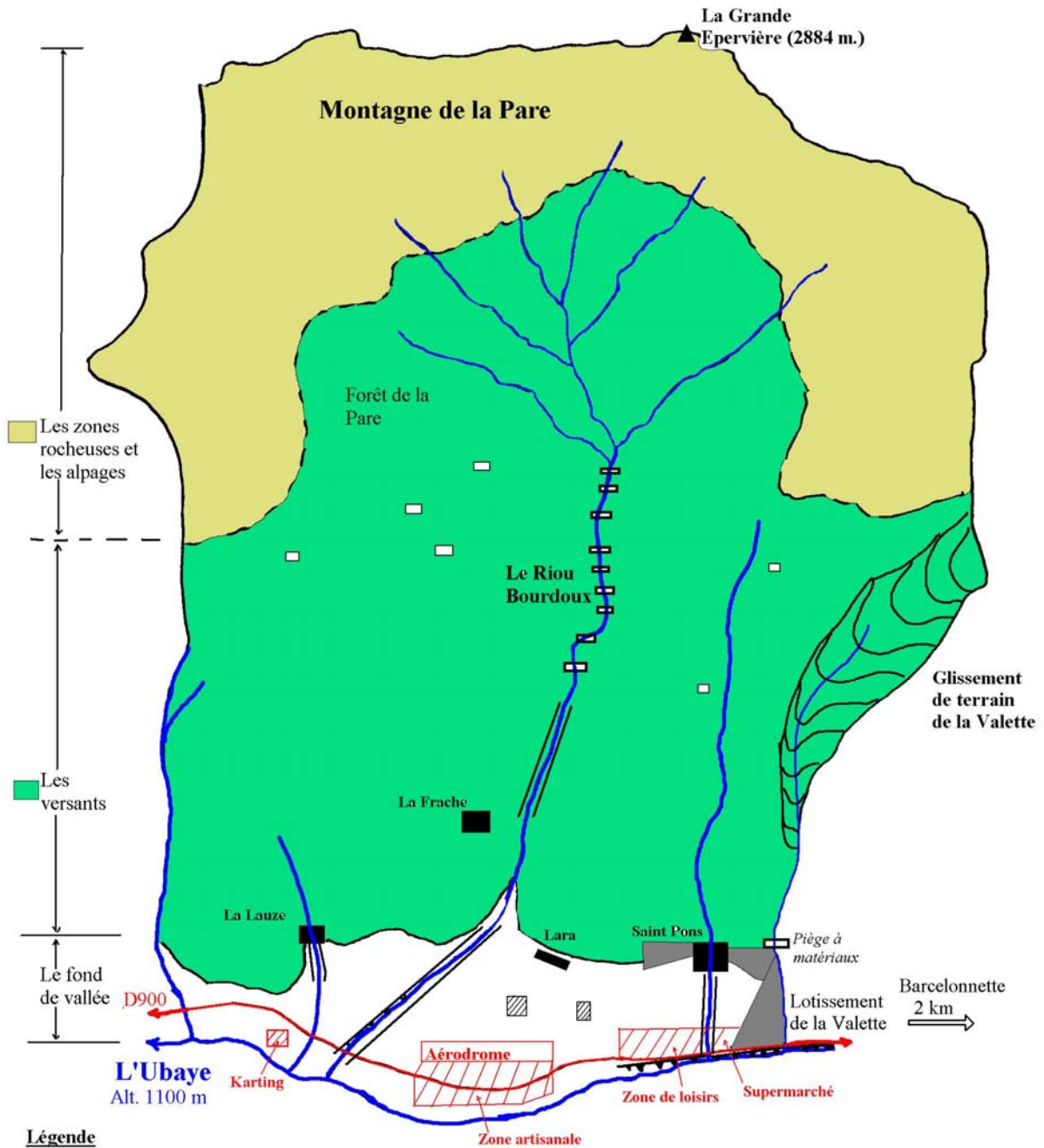
Le PPR de Saint-Pons : En rouge les zones soumises à un risque majeur et sur lesquelles aucun permis de construire ne peut être accordé. En bleu les zones dans lesquelles toute construction suppose une étude préalable du risque. Seules les zones en clair sont considérées comme « sûres ».

La commune révisé actuellement son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et doit donc projeter son développement et ses futurs aménagements pour les dix ou vingt ans qui viennent.







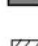



Malgré l'étendue de la commune, seul le fond de vallée et quelques bas de versants peuvent être considéré comme réellement utiles pour l'aménagement. La proximité de Barcelonnette (2km.), engendre à l'échelle locale un phénomène de périurbanisation. Saint-Pons accueille ainsi (sur le cône de déjection du Riou Bourdoux) un aéroport et la principale zone artisanale de la vallée. Profitant d'une exposition ensoleillée (adret), plusieurs lotissements se sont construits aux abords du village. Sans être à proprement parler une commune touristique, Saint-Pons bénéficie de l'attractivité de la vallée et de la proximité de stations de ski (Praloup, Le Sauze) : des gîtes ou des chalets locatifs ont été aménagés, un parc de loisirs et un karting attirent les touristes en été. Au total, la commune a la particularité de connaître une forte croissance démographique : La population a doublé entre 1975 (350 habitants) et 2006 (700 habitants). Malgré cela, il n'y a aucun commerce au village, et l'école n'a pas assez d'élèves pour assurer sa pérennité.

Envisager l'avenir, c'est donc, pour la municipalité, s'interroger sur les moyens d'attirer de nouvelles activités, d'attirer de nouveaux habitants, de construire de nouveaux logements. Or, compte tenu de l'exiguïté de l'espace constructible, ce futur se heurte obligatoirement à la gestion du risque.

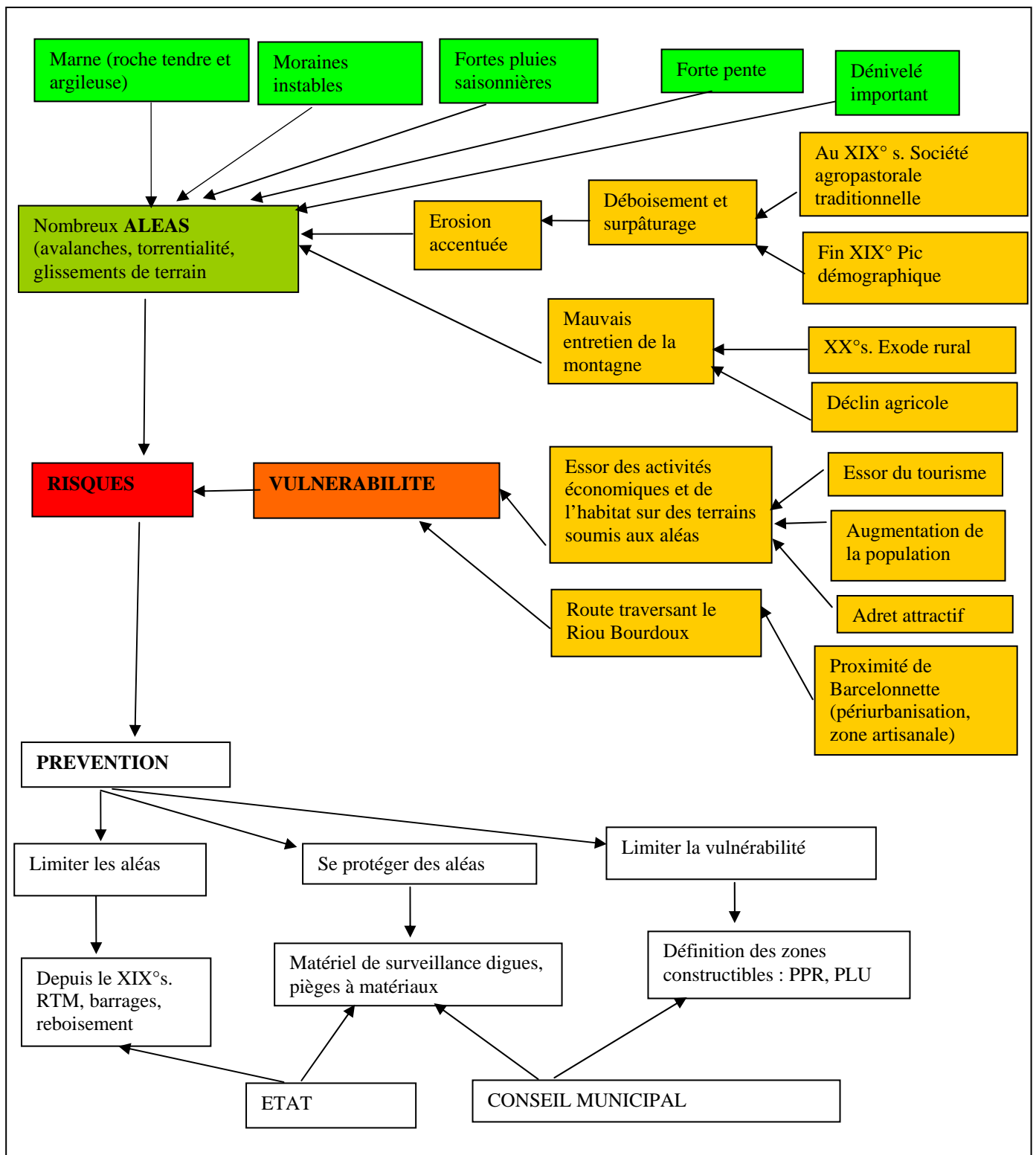
La commune de Saint Pons



Légende

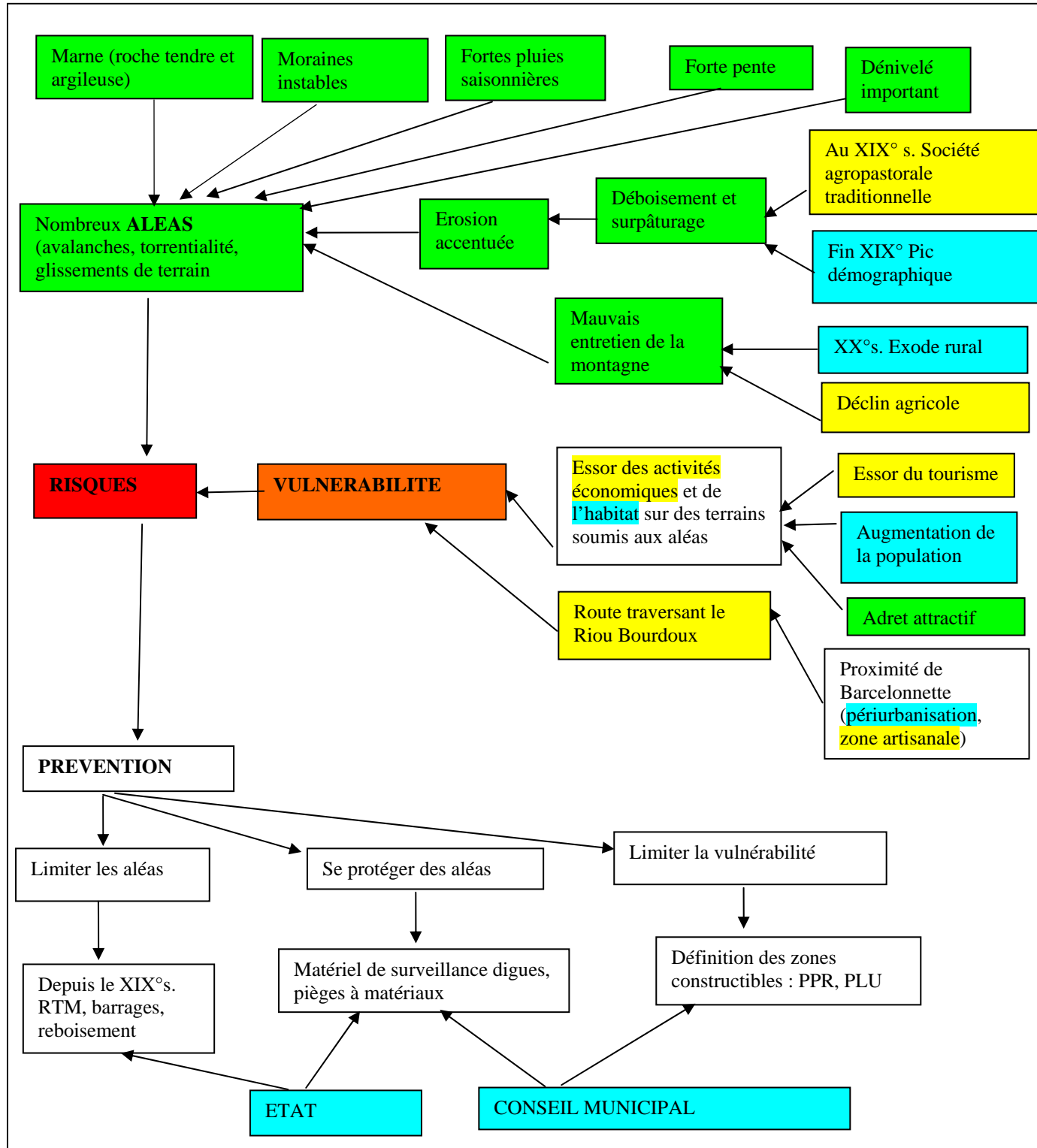
- | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---------------------------------|
|  | Le village et les hameaux anciens |  | Le CD900, principale route d'accès à la vallée de l'Ubaye |  | Les torrents |
|  | Les hameaux anciens abandonnés |  | Zones d'activités économiques |  | Glissement de terrain important |
|  | Les nouveaux lotissements |  | |  | Barrages et digues |
|  | Lotissements touristiques (chalets en location) | | | | |

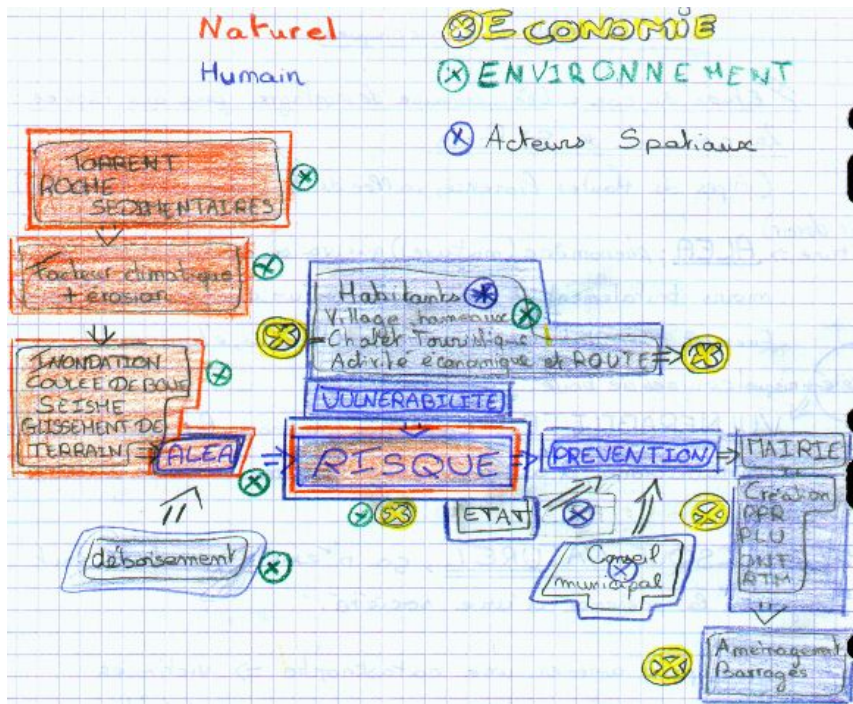
2 - Du risque au développement durable.



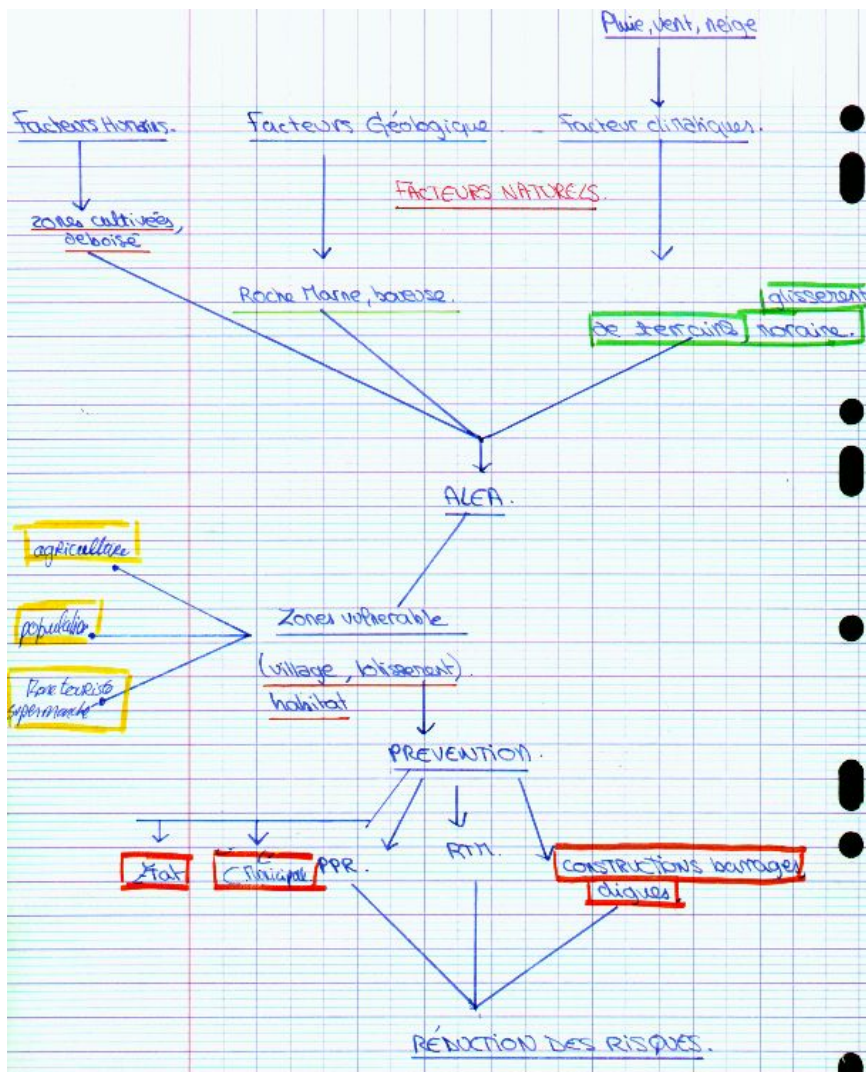
L'organigramme ci-dessus permet de résumer la situation de Saint-Pons face aux risques. Il permet de construire une définition du risque basée sur la combinaison de l'aléa et de la vulnérabilité et d'en identifier les différents facteurs. Il permet de placer la prévention et de pointer le rôle des acteurs. Il peut également donner lieu à une réflexion sur la part

« naturelle » (en vert) et anthropique (en jaune) du risque, et de discuter ainsi l'expression « risque naturel ». Ce travail peut donner lieu à rédaction d'un texte argumenté. Mais le jeu de couleurs peut permettre un autre classement, en fonction des données concernant l'environnement (en vert), l'économie (en jaune) et la société et les acteurs spatiaux (en bleu).





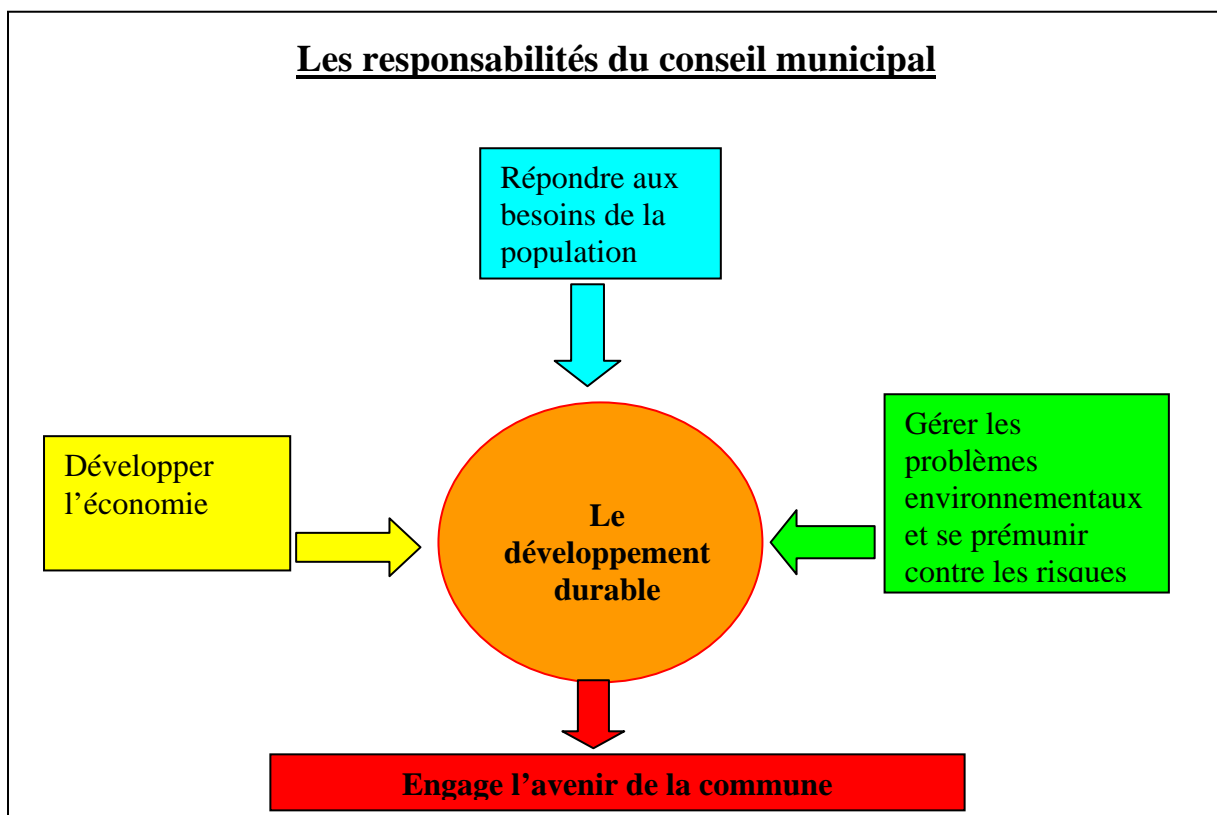
Bien entendu, il s'agit de faire produire ces organigrammes par les élèves sans leur donner de solution toute faite. De nombreux facteurs ne sont pas restitués par les élèves, mais l'important (et c'est sur ce point que porte l'essentiel de l'accompagnement par le professeur) est que chaque organigramme dispose d'informations dans tous les domaines du classement.



Il peut être souhaitable (mais à l'expérience non indispensable) de récapituler les informations ainsi classées sous la forme d'un tableau.

	Environnement	Economie	Société
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adret ensoleillé attractif. ➤ La montagne , cadre attractif 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Economie touristique de la vallée (développe l'habitat et les activités touristiques sur la commune) ➤ Proximité de Barcelonnette favorisant l'implantation d'activités (zone artisanale) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une commune peuplée (700 habitants) dont la population augmente ➤ Proximité de Barcelonnette (périurbanisation)
Problèmes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombreux aléas. ➤ Risques importants Obligation de se prémunir contre les risques ➤ Zones inconstructibles (PPR) ➤ Abandon de l'entretien par les agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déclin de l'agriculture ➤ Pas de station de ski 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Besoin de nouveaux espaces pour la construction de logements ➤ Population encore insuffisante pour maintenir les services (école menacée, absence de commerces)
Le conseil municipal doit arbitrer : le Plan Local d'Urbanisme (PLU)			

Au final, le conseil municipal a donc pour tâche d'envisager le futur de la commune en conciliant les problèmes environnementaux, notamment la gestion et la prévention des risques, les nécessités du développement économique tout en répondant aux besoins de la société. Ce que résume la figure ci-dessous.



L'étude de cas aboutit donc à la définition du développement durable.

3 - Quels prolongements ?

Dans cette approche, la position du professeur a été qualifiée de « missionnaire ». Le développement durable (terme que la municipalité de Saint-Pons n'emploie pas !) est présenté comme une évidence, un but que toute commune qui gère correctement son territoire se doit de rechercher. Il n'y a donc aucun recul critique sur ce terme, mais avant tout la volonté de le faire identifier par les élèves. Il s'agit donc là d'un premier pas visant à définir un terme avant toute autre utilisation (et de fait, plusieurs élèves ont fait part de leur étonnement : pour eux, développement durable, signifiait « trier ses déchets et fermer le robinet quand on se lave les dents » !)

On peut alors envisager de prolonger ce travail en revenant dans une autre séquence sur le développement durable, mais en choisissant alors délibérément de se positionner autrement. A l'extrême, on peut même imaginer de faire du développement durable le fil directeur de l'année de seconde en géographie.

Un fil directeur pour l'année ?

Les littoraux, espaces attractifs :

Préserver ou développer les littoraux ?

Nourrir les Hommes :

L'agriculture peut-elle satisfaire un besoin essentiel de la société aujourd'hui et pour les générations futures ?

L'eau entre abondance et rareté

L'eau, un enjeu du développement durable ?

Dynamiques urbaines et environnement urbain

La ville, lieu du développement durable ?

Il s'agirait donc de conduire progressivement à des approches davantage construites sur les représentations ou sur le débat.